

Formation continue

Titre Professionnel Ouvrier de production horticole

Date de rentrée

• 13 avril 2026 (6 mois)

Diplôme

Obtention du diplôme par le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion (niveau 3, CAP).

Enregistré au RNCP 36954 le 07/09/2022 sur décision de France Compétences jusqu'au 7/09/2027.

Lieu

La Ménitré (49)



**100% de
recommandation
en 2025 !**

Le titulaire de ce diplôme exerce le métier d'Ouvrier de Production Horticole et participe au processus de culture des végétaux.

Il assure les opérations liées à la multiplication et au développement des végétaux, ainsi que celles liées au suivi des cultures et à la préparation de commandes dans un objectif de production. Il travaille au sein d'une équipe dirigée par un responsable de culture et travaille en plein air ou sous abri, en toutes saisons selon les productions à mettre en place.

Objectifs pédagogiques

- Multiplier des végétaux en production horticole
- Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux
- Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, et conseiller la clientèle

Durée et rythme

Une alternance entre séquences de formation en centre (525 heures soit 16 semaines) et en stage pratique en entreprise (266 heures soit 8 semaines).

Financement

Pour connaître les détails spécifiques à chaque dispositif et les conditions d'éligibilité, contactez-nous :

- Financement régional «1 emploi = 1 formation»
- Autofinancement
- Projet de Transitions Professionnelles
- Pro-A (Promotion de l'Alternance)
- AGEFIPH (aide aux personnes avec RQTH)
- Aide Individuelle à la Formation

Prérequis

Avoir un **projet professionnel validé** avec une période d'immersion en entreprise, si aucune expérience en agriculture et maîtriser les savoirs de base (lire, écrire, compter).

Candidature et admission

- Entretien individuel, tests d'admissibilité
- Validation du dossier

Modalités pédagogiques

- Accompagnement individuel
- Formateurs experts
- Travaux pratiques en centre et en entreprise
- Individualisation du parcours possible
- Exploitation pédagogique (4 hectares)
- Salle informatique et centre de ressources
- Modules en e-learning

Au programme

CCP 1 (98h): Multiplier des végétaux en production horticole

- Réaliser des semis
- Réaliser du bouturage
- Accomplir des tâches de marcottage et de division
- Maîtriser le greffage
- Maîtriser les gestes techniques (pratique)
- Évaluations

CCP 2 (91h): Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux

- Préparer le sol et les aires de culture
- Réaliser le repiquage manuel
- Réaliser le repotage manuel / mécanisé
- Maîtriser la taille et le pincement
- Réaliser le tuteurage
- Mettre en place des opérations de fertilisation
- Réaliser l'irrigation
- Évaluations

CCP 3 (119h): Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

- Prévention des risques liés à l'activité physique
- Préparations de commandes
- Conseil client
- Commercialisation des végétaux
- Conduite de chariot élévateur (CACES)
- Évaluations

Bloc transversal (217h)

- Abris et équipements
- Biologie végétale
- Agronomie
- Filière
- Conduite de tracteur
- Identification des végétaux
- Protection phytosanitaire / Certiphyto opérateur
- Préparation au Titre Professionnel
- Temps d'Accompagnement à la formation
- Technique de Recherche d'Emploi
- Évaluations du Titre Professionnel

Modalités d'évaluation

Le Titre Professionnel est constitué de Blocs de Compétences appelés Certificat de Compétences Professionnelles (CCP). Un CCP correspond à une activité professionnelle du métier visé. Le candidat peut valider un Titre Professionnel par capitalisation, en validant les CCP séparément durant la validité du titre.

Les CCP du Titre Professionnel Ouvrier de Production Horticole sont :

- CCP1 : Multiplier des végétaux en production horticole
- CCP2 : Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux
- CCP3 : Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

Les modalités d'épreuves sont constituées de mises en situation professionnelle, d'entretiens techniques, d'un questionnaire professionnel et d'un entretien final. Une certification partielle est possible par la validation de CCP. La réussite des 3 CCP et de l'entretien final aboutit à la délivrance du Titre Professionnel.

Et ensuite ?

- Brevet Professionnel Responsable de Productions légumières, fruitières, florales et de pépinières (BP RPH)
- Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BP REA)

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.



**CNPH
PIVERDIERE**
Plus qu'une passion...

ÉQUIPE RECRUTEMENT ET ORIENTATION

07 78 42 15 40 | 06 26 85 00 22
recrutement@cnph-piverdiere.fr
www.cnph-piverdiere.fr